



Manuel d'utilisation
et d'entretien
(Notice originale)
Instruction and
maintenance manual
(Translation of the original note)
Manual de utilización
y mantenimiento
(Traducción de la información original)
Benutzer- und Wartungshandbuch
(Übersetzung der Original-Anleitung)



PRESTIGE 3000

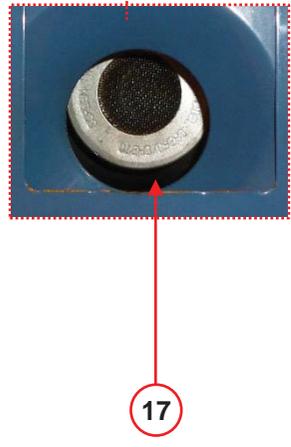
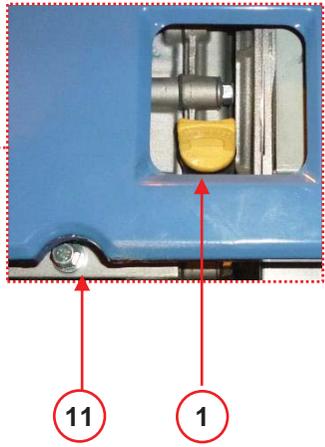
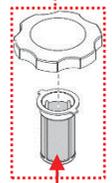
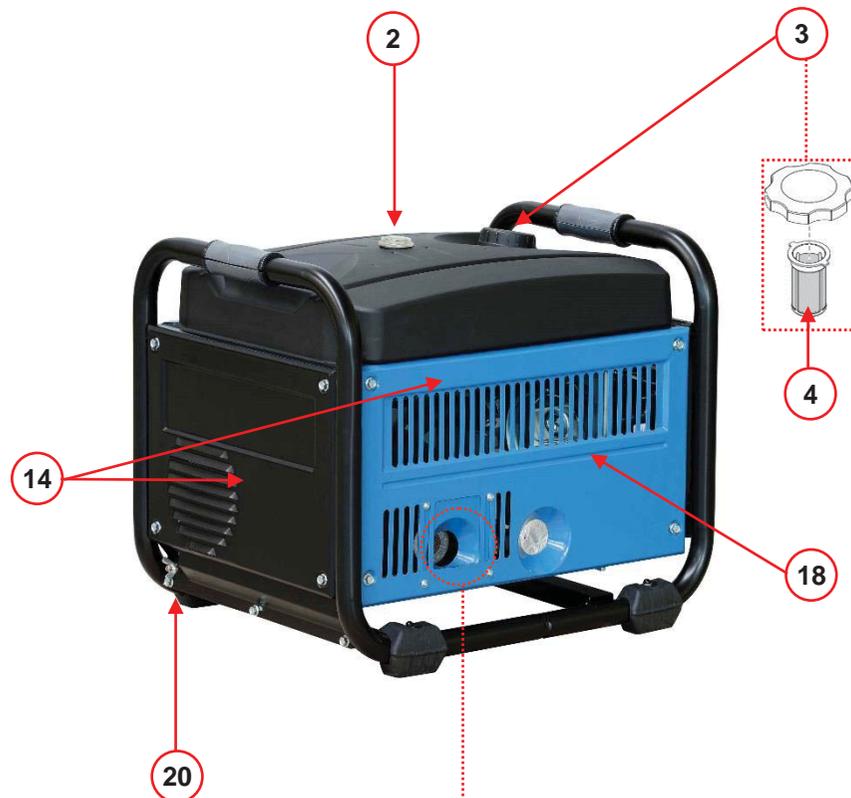
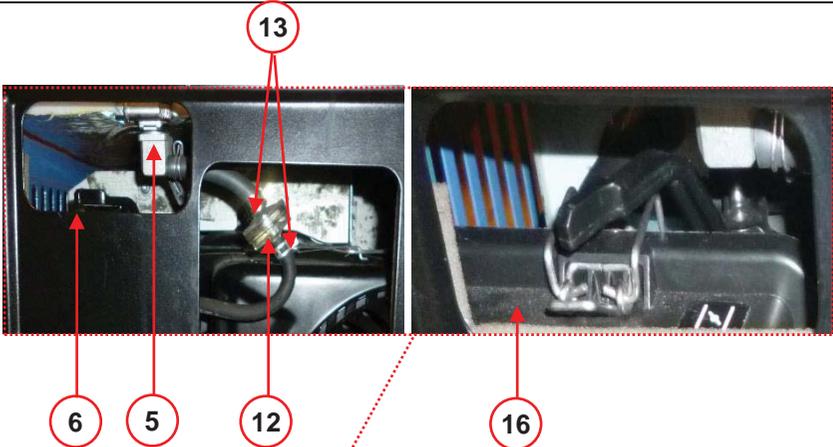


Energy Solutions Provider

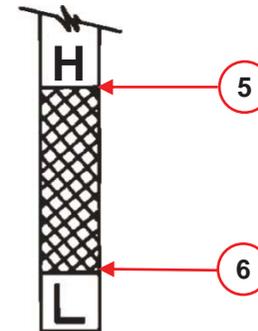
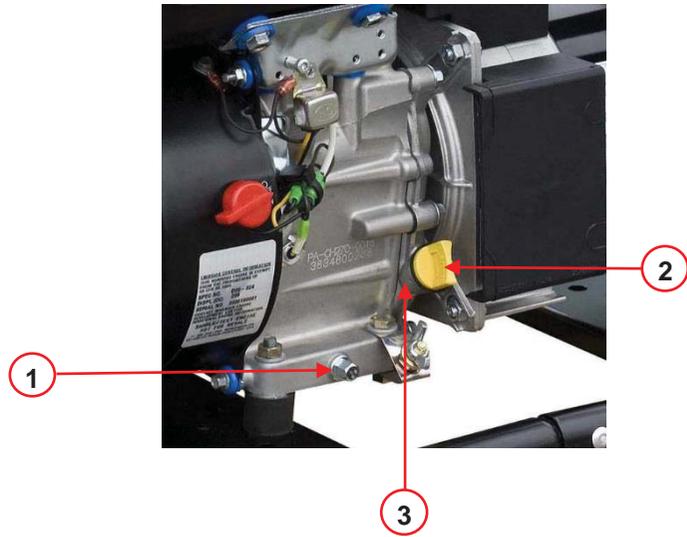


33522189901_0_1
02/2016

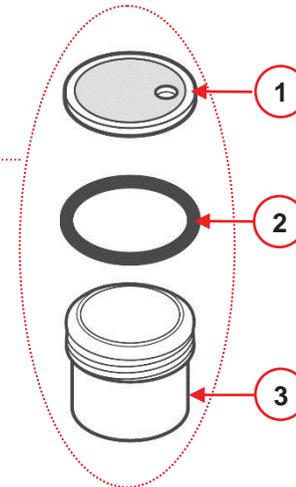
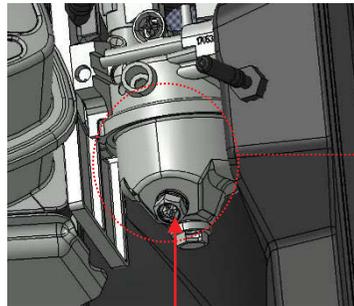
A



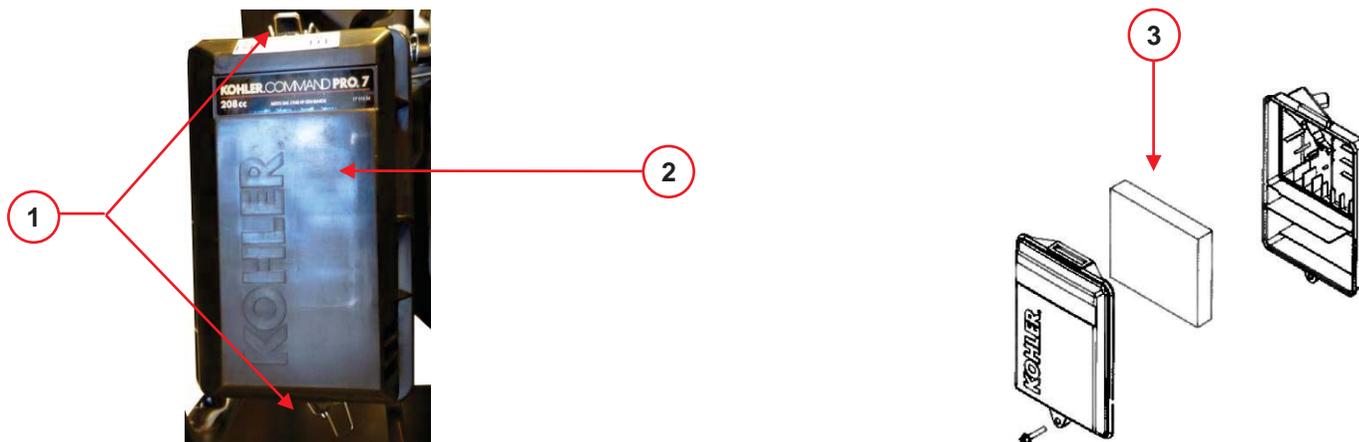
B



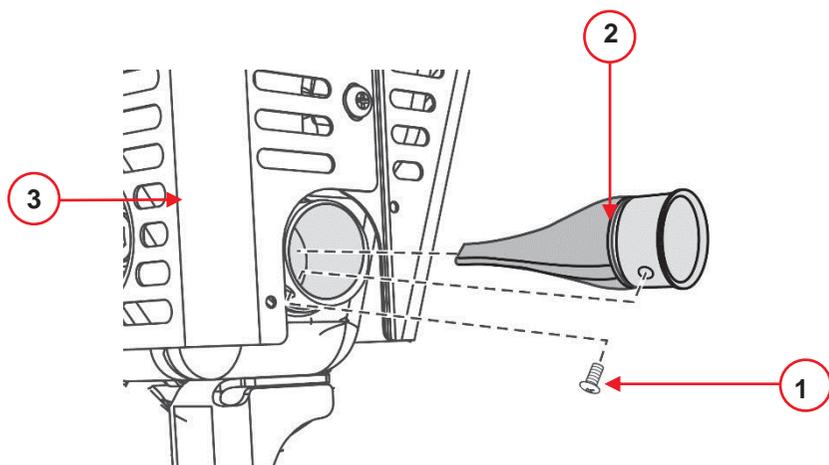
C



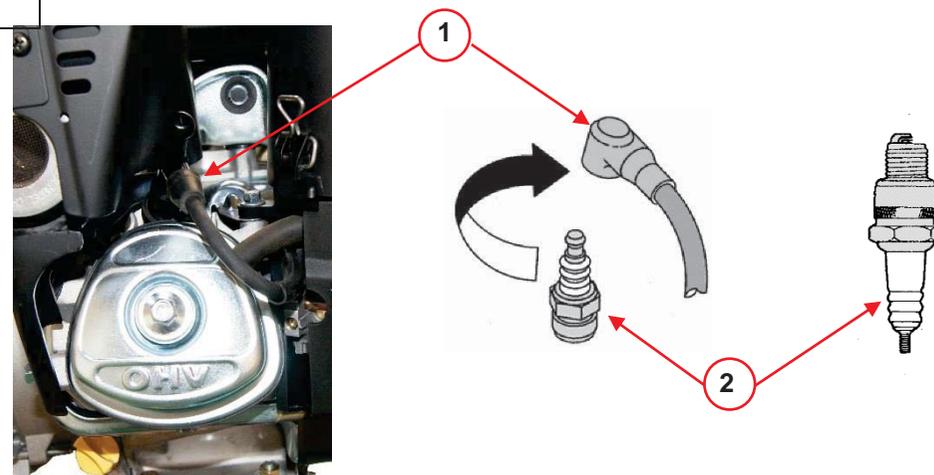
D



E



F



Energy Solutions Provider

FRANCE :

N° Indigo 0 825 801 100

SOMMAIRE

1 Préambule	6. Transport et stockage du groupe électrogène
2 Consignes et règles de sécurité (protection des personnes)	7. Résolution de pannes mineures
3 Prise en main du groupe électrogène	8. Spécifications techniques
4 Utilisation du groupe électrogène	9. Clauses de garantie
5 Entretien du groupe électrogène	

1 Préambule

		Avant toute utilisation, lire attentivement ce manuel et les consignes de sécurité également fournies. Les conserver durant toute la vie du groupe électrogène et respecter scrupuleusement les prescriptions de sécurité, d'utilisation et d'entretien qui y sont données.
ATTENTION		

Les informations contenues dans ce manuel sont issues des données techniques disponibles au moment de l'impression (les photos représentées dans ce manuel n'ayant aucune valeur contractuelle). Dans un souci d'amélioration permanente de la qualité de nos produits, ces données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Nous fournissons, sur simple demande via notre site internet (www.sdmo.com), nos notices originales en français.

Dans ce manuel, les dangers sont représentés par les deux symboles suivants :

	Danger immédiat. Indique un danger imminent qui peut provoquer un décès ou une blessure grave. Le non-respect de la consigne indiquée peut entraîner des conséquences graves pour la santé et la vie des personnes exposées.
DANGER	

	Danger potentiel. Indique une situation dangereuse le cas échéant. Le non-respect de la consigne indiquée peut entraîner des blessures légères sur des personnes exposées ou des dommages matériels.
ATTENTION	

2 Consignes et règles de sécurité (protection des personnes)

Les consignes et règles de sécurité sont à lire attentivement et à respecter impérativement pour ne pas mettre en danger la vie ou la santé des personnes. En cas de doute sur la compréhension de ces consignes, faire appel à l'agent le plus proche.

2.1 Signification des pictogrammes présents sur le groupe électrogène

				
DANGER	DANGER : risque de commotion électrique	TERRE	DANGER : risque de brûlure	Avant tout démarrage, vérifier le niveau d'huile.
				
1		2	3	
DANGER :				
1 - Se reporter à la documentation livrée avec le groupe électrogène.				
2 - Émission de gaz d'échappement toxique. Ne pas utiliser dans un espace clos ou mal ventilé.				
3 - Arrêter le groupe électrogène avant d'effectuer le remplissage en carburant.				

2.2 Consignes générales

Les groupes électrogènes de la gamme grand public (non professionnelle) sont réservés à un usage domestique uniquement, ils ne sauraient être utilisés par des professionnels dans le cadre de leur activité.

Ne jamais laisser d'autres personnes utiliser le groupe électrogène sans avoir auparavant donné les instructions nécessaires. Ne jamais laisser un enfant toucher le groupe électrogène même à l'arrêt, et éviter de faire fonctionner le groupe électrogène en présence d'animaux (peur, énervement, etc.).

Dans tous les cas, respecter les règlements locaux en vigueur concernant l'utilisation des groupes électrogènes. Les gaz d'échappement, le carburant et l'huile sont des produits toxiques, prendre toutes les mesures de protection nécessaires.

2.3 Consignes pour la protection de l'environnement

Vidanger l'huile moteur dans un réceptacle prévu à cet effet : ne jamais vidanger ou jeter l'huile moteur sur le sol.

Dans la mesure du possible, éviter la réverbération des sons sur les murs ou autres constructions (amplification du volume).

En cas d'utilisation du groupe électrogène dans des zones boisées, broussailleuses ou sur des terrains herbeux et si le silencieux d'échappement n'est pas équipé d'un pare-étincelles, débroussailler une zone assez large et faire très attention à ce que des étincelles ne provoquent pas d'incendie. Lorsque le groupe électrogène est hors d'usage (fin de vie du produit), l'amener à un point de collecte de déchets.

2.4 Risques liés aux gaz d'échappement

		RISQUE D'INTOXICATION L'oxyde de carbone présent dans les gaz d'échappement peut entraîner la mort si le taux de concentration est trop important dans l'atmosphère que l'on respire. Toujours utiliser le groupe électrogène dans un endroit bien ventilé où les gaz ne pourront pas s'accumuler.
DANGER		

Par mesure de sécurité et pour le bon fonctionnement du groupe électrogène, une bonne ventilation est indispensable (risque d'intoxication, de surchauffe du moteur et d'accidents ou de dommages aux matériels et biens environnants). Si une opération à l'intérieur d'un bâtiment est nécessaire, évacuer impérativement les gaz d'échappement à l'extérieur et prévoir une ventilation appropriée de manière à ce que les personnes ou les animaux présents ne soient pas affectés.

2.5 Risques d'incendie

		RISQUE D'INCENDIE Ne jamais faire fonctionner le groupe électrogène dans des milieux contenant des produits explosifs (risques d'étincelles). Éloigner tout produit inflammable ou explosif (essence, huile, chiffon, etc.) lors du fonctionnement du groupe électrogène. Ne jamais recouvrir le groupe électrogène d'un matériau quelconque pendant son fonctionnement ou juste après son arrêt : toujours attendre que le moteur refroidisse (minimum 30 min).
DANGER		

2.6 Risques de brûlures

	Ne jamais toucher le moteur ni le silencieux d'échappement pendant le fonctionnement du groupe électrogène ou juste après son arrêt. Attendre que le moteur soit froid avant toute intervention (minimum 30 minutes).
ATTENTION	

L'huile chaude entraîne des brûlures, éviter le contact avec la peau. Avant toute intervention, s'assurer que le système n'est plus sous pression. Ne jamais démarrer ou faire tourner le moteur sans le bouchon de remplissage d'huile (risque de rejet d'huile).

2.7 Risques d'électrocution

		RISQUE D'ÉLECTROCUTION Les groupes électrogènes débitent du courant électrique lors de leur utilisation, se conformer aux législations en vigueur et aux préconisations d'installation et d'utilisation énoncées dans ce manuel. En cas de doute sur l'installation, faire appel à l'agent le plus proche. Ne pas connecter le groupe électrogène directement à d'autres sources de puissance (réseau de distribution public par exemple); installer un inverseur de sources. Ne jamais toucher des câbles dénudés ou des connexions débranchées. Ne jamais manipuler un groupe électrogène les mains ou les pieds humides. Ne jamais exposer le matériel à des projections de liquide ou aux intempéries, ni le poser sur un sol mouillé.
DANGER		

2.7.1 Installation temporaire ou semi-temporaire (chantier, spectacle, activité foraine, etc.)

A - Si le groupe électrogène n'est pas équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version standard avec neutre isolé de la borne de mise à la terre du groupe électrogène) :

- Utiliser un dispositif différentiel calibré à 30mA au départ de chaque prise électrique du groupe électrogène (placer chaque dispositif à moins d'1m du groupe électrogène en le protégeant des intempéries).
- Dans le cas de l'utilisation occasionnelle d'un ou plusieurs appareils mobile ou portatif, la mise à la terre du groupe électrogène n'est pas nécessaire.

B - Si le groupe électrogène est équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version avec neutre alternateur connecté à la borne de mise à la terre du groupe électrogène – pour une utilisation en schéma TN ou TT) :

- Raccorder le groupe électrogène à la terre : fixer un fil de cuivre de 10 mm² à la borne de mise à la terre du groupe électrogène et à un piquet de terre en acier galvanisé enfoncé de 1 mètre dans le sol.

2.7.2 Installation fixe ou défaillance du réseau

Dans le cas de l'alimentation d'une installation fixe (en secours, pour pallier une défaillance du réseau électrique par exemple), le raccordement électrique du groupe électrogène doit être effectué par un électricien qualifié et en respectant la réglementation applicable dans les lieux de l'installation. Les groupes électrogènes ne sont pas prévus pour être raccordés directement à une installation (risque d'électrocution ou de dégâts matériels).

A - Si le groupe électrogène n'est pas équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version standard avec neutre isolé de la borne de mise à la terre du groupe électrogène) :

- Utiliser un inverseur de source.
- La mise à la terre du groupe électrogène n'est pas nécessaire.

B - Si le groupe électrogène est équipé, à la livraison, d'un dispositif de protection différentielle intégré (version avec neutre alternateur connecté à la borne de mise à la terre du groupe électrogène – pour une utilisation en schéma TN ou TT) :

- Utiliser un inverseur de source.
- Raccorder le groupe électrogène à la terre : fixer un fil de cuivre de 10 mm² à la borne de mise à la terre (A20) du groupe électrogène et à un piquet de terre en acier galvanisé enfoncé de 1 mètre dans le sol.

2.7.3 Application mobile

Les groupes électrogènes sont prévus pour fonctionner de façon stationnaire. Ils ne peuvent être installés sur un véhicule ou autre matériel mobile sans qu'une étude prenant en compte les différentes spécificités d'installation et d'utilisation du groupe électrogène ait été effectuée. Toute utilisation en mouvement est à proscrire. Si la mise à la terre n'est pas possible, raccorder la borne de mise à la terre du groupe électrogène à la masse du véhicule.

2.7.4 Raccordement et choix des câbles

Pour tous les raccordements, utiliser du câble à gaine caoutchouc, souple et résistant, conforme à la norme IEC 60245-4 ou des câbles équivalents et veiller à leur maintien en parfait état. N'utiliser qu'un seul appareil électrique de classe I par prise électrique et le raccorder à l'aide d'un câble équipé d'un conducteur de protection PE (vert-et-jaune) ; ce conducteur de protection n'est pas nécessaire pour les matériels de classe II. Respecter les sections et longueurs préconisées dans ce tableau lors de la réalisation de l'installation ou dans le cas de l'utilisation de rallonges électriques.

Type de groupe électrogène :		Monophasé						Triphasé			
Type de prise du groupe électrogène :		10 A		16 A		32 A		10 A		16 A	
Section conseillée du câble :		mm ²	AWG								
Longueur du câble utilisé	0 à 50 m	4	10	6	9	10	7	1.5	14	2.5	12
	51 à 100 m	10	7	10	7	25	3	2.5	12	4	10
	101 à 150 m*	10	7	16	5	35	2	4	10	6	9

*Cette longueur de câble est la longueur maximale admise, elle ne devra pas être dépassée.

Mode de pose = câbles sur chemin de câbles ou tablette non perforée / Chute de tension admissible = 5% / Multiconducteurs / Type de câble PVC 70°C (exemple H07RNF) / Température ambiante = 30°C.

2.8 Risques lors des opérations de manutention, d'utilisation et d'entretien

Par mesure de sécurité, toutes les opérations doivent être effectuées par du personnel possédant les compétences nécessaires et munies d'un outillage adapté. L'entretien est notamment à effectuer de façon régulière et consciencieuse en n'utilisant que des pièces d'origine ou leur équivalent. Le port des gants est obligatoire.

Précautions à prendre pour la manipulation des produits pétroliers :

		RISQUE D'EXPLOSION Respecter les réglementations locales en vigueur concernant la manipulation des produits pétroliers. Le remplissage doit s'effectuer moteur froid à l'arrêt. Il est interdit d'approcher une flamme ou de provoquer des étincelles, de fumer ou de téléphoner pendant le remplissage du réservoir. Après le remplissage, toujours vérifier que le bouchon du réservoir est correctement fermé. Nettoyer toute trace de carburant avec un chiffon propre et attendre que les vapeurs soient dissipées avant de mettre le groupe électrogène en marche.
DANGER		Les fluides utilisés par les groupes électrogènes, tels que les huiles et carburants, sont des produits dangereux. Ne pas ingérer, éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Précautions à prendre pour la manipulation des batteries :

			RISQUE D'INTOXICATION OU D'EXPLOSION Suivre les préconisations du constructeur de la batterie. N'utiliser que des outils isolés. Ne jamais utiliser d'acide sulfurique ou d'eau acidifiée pour refaire le niveau d'électrolyte. Ne jamais placer la batterie à proximité d'une flamme ou d'un feu. Toujours aérer convenablement lors de la charge.
DANGER			

3 Prise en main du groupe électrogène

3.1 Légende des illustrations

Les illustrations de couverture permettent de repérer les différents éléments du groupe électrogène. Les procédures du manuel font référence à ces repérages à l'aide de lettres et de numéro : « A1 » renverra par exemple au repère 1 de la figure A.

Bouchon-jauge de remplissage d'huile	A1-B2	Prises électriques	A10	Élément en mousse	D3
Col de remplissage	B3	Vis de vidange d'huile	A11-B1	Pare-étincelles	A17-E2
Indicateur de niveau à carburant	A2	Filtre à carburant	A12	Vis de fixation du pare-étincelles	E1
Bouchon du réservoir à carburant	A3	Colliers de fixation du filtre à carburant	A13	Protection du silencieux d'échappement	E3
Filtre tamis	A4	Panneaux latéraux	A14	Vis de vidange de carburant	C5
Robinet de carburant	A5	Coupelle à sédiments	A15-C3	Bougie d'allumage	A18-F2
Starter	A6	Couvercle de la coupelle à sédiments	C1	Capuchon de la bougie d'allumage	F1
Contacteur	A7	Joint	C2	Disjoncteurs	A19
Poignée du lanceur-réenrouleur	A8	Filtre à air	A16	Prise de terre	A20
Voyant de fonctionnement	A9	Couvercle du filtre à air	D2		

3.2 Première mise en service

A la réception et mise en service du groupe électrogène :

1. Vérifier le bon état du matériel et la totalité de la commande.
2. Si le groupe électrogène est muni d'une bride de transport située sous le moteur, la retirer.
3. Vérifier les niveaux d'huile et de carburant et faire les pleins si nécessaire.
4. Le cas échéant, connecter la batterie.
Ne jamais intervertir les bornes positive et négative de la batterie en la connectant : une inversion peut entraîner de graves dégâts sur l'équipement électrique.

Certains groupes électrogènes nécessitent une période de rodage, contacter l'agent le plus proche pour plus de renseignements.

4 Utilisation du groupe électrogène

4.1 Choisir l'emplacement d'utilisation

 ATTENTION	Les groupes électrogènes sont prévus pour fonctionner de façon stationnaire. Ils ne peuvent être installés sur un véhicule ou autre matériel mobile sans qu'une étude prenant en compte les différentes spécificités d'utilisation du groupe électrogène ait été effectuée.
---	---

1. Choisir un endroit propre, aéré et abrité des intempéries.
2. Placer le groupe électrogène sur une surface plane et horizontale suffisamment résistante pour qu'il ne s'enfonce pas.
3. Vérifier que l'inclinaison du groupe, dans chaque sens, ne dépasse pas 10°.

4.2 Contrôler le bon état général du groupe électrogène (visserie, flexibles)

Avant chaque démarrage et après chaque utilisation, inspecter l'ensemble du groupe électrogène pour prévenir toute panne ou détérioration.

1. Vérifier la propreté du groupe électrogène, en particulier des zones d'admission d'air.
2. Contrôler l'ensemble des tuyaux et flexibles pour s'assurer de leur bon état et de l'absence de fuite.
Le remplacement des tuyaux ou flexibles doit être effectué par un spécialiste, consulter l'agent le plus proche.
3. Resserrer toutes les vis qui prendraient du jeu.
Le resserrage des boulons de culasse doit être effectué par un spécialiste, consulter l'agent le plus proche.

4.3 Vérifier le niveau d'huile et faire l'appoint

1. Si le groupe électrogène a été utilisé, le laisser refroidir pendant au moins 30 minutes
2. Retirer le bouchon-jauge de remplissage d'huile (B3) en le dévissant, et essuyer la jauge.
3. Introduire le bouchon-jauge de remplissage d'huile dans le col de remplissage (A1-B2) sans le visser, puis le ressortir.
4. Vérifier visuellement le niveau, il doit être compris entre la limite supérieure de la jauge (B5) et la limite inférieure de la jauge (B6).
Si le niveau d'huile est trop bas : ouvrir le bouchon de remplissage d'huile, faire l'appoint à l'aide d'un entonnoir et avec de l'huile conforme aux spécifications données dans ce manuel puis refermer le bouchon de remplissage d'huile.
Si le niveau d'huile est trop haut : muni d'un récipient approprié, procéder à une vidange partielle.
5. Vérifier de nouveau le niveau avant de remettre le bouchon-jauge de remplissage d'huile en place en le revissant à fond.
6. Essuyer l'excès d'huile avec un chiffon propre et vérifier l'absence de fuite.

4.4 Vérifier le niveau de carburant et faire l'appoint

Groupe électrogène posé sur une surface plane et horizontale, vérifier visuellement le niveau de carburant sur l'indicateur (A2) : la palette rouge doit se situer entre le niveau maximum de carburant « F » (Full = plein) et le niveau minimum de carburant « E » (Empty = vide).

Si nécessaire, faire le plein :

1. Dévisser le bouchon du réservoir à carburant (A3).
Ne pas retirer le filtre tamis pour faire le plein.
2. A l'aide d'un entonnoir, en prenant soin de ne pas renverser de carburant, remplir le réservoir à carburant en vérifiant régulièrement le niveau : l'indicateur de niveau de carburant doit être sur la position « F ».
Ne pas trop remplir le réservoir, il ne doit pas y avoir de carburant dans le col de remplissage.
3. Revisser soigneusement le bouchon du réservoir à carburant.
4. Nettoyer toute trace de carburant avec un chiffon propre et attendre que les vapeurs soient dissipées avant de mettre le groupe électrogène en marche.

4.5 Démarrer le groupe électrogène

1. Ouvrir le robinet de carburant (A5) sur « I ».
2. Si la température extérieure est basse ou si le groupe électrogène est froid, mettre la tirette du starter (A6) sur la position « I ».
3. Placer le contacteur (A7) sur « ON » ou « I ».
4. Tirer une fois la poignée du lanceur-réenrouleur (A8) lentement jusqu'à résistance, la laisser revenir doucement.
5. Tirer ensuite rapidement et fortement la poignée du lanceur-réenrouleur jusqu'à ce que le groupe électrogène démarre.
Si le groupe électrogène ne démarre pas, attendre une minute avant de répéter l'opération trois fois maximum.
6. Si le starter a été utilisé, placer progressivement la tirette du starter sur la position « O ».

4.6 Utiliser l'électricité fournie

1. Attendre deux à cinq minutes que la température du groupe électrogène commence à s'élever.
2. Brancher les appareils à utiliser sur les prises électriques (A10) du groupe électrogène.

Nota (pour la France uniquement) : Nos groupes électrogènes sont équipés de prises européennes (de type Schuko) dont le contact de mise à la terre se fait par des languettes latérales. Pour les cas, exceptionnels, où vos appareils nécessiteraient absolument une mise à la terre par broche, nous fournissons* un adaptateur par prise 16 A (conforme(s) NF C 61-314).

*Contacter nos agences commerciales au 0 825 004 002 (numéro indigo, 0,15€TTC/min) et fournir une preuve d'achat.

	Après utilisation, toujours débrancher l'adaptateur et le ranger soigneusement à l'abri de l'humidité. Toujours veiller à refermer le couvercle des prises du groupe électrogène : risque de détérioration (perte d'étanchéité).
ATTENTION	

Prise du groupe électrogène de type Schuko, avec couvercle.



Fiche française
NFC 61-314

Utiliser l'adaptateur



Fiche mixte

Pas de nécessité
d'utiliser l'adaptateur



4.7 Arrêter le groupe électrogène

1. Débrancher les prises électriques (A10) pour laisser le groupe électrogène tourner à vide pendant 1 ou 2 min.
2. Placer le contacteur (A7) sur « OFF » ou « O » : le groupe électrogène s'arrête.
3. Fermer le robinet à carburant (A5).

	Toujours assurer la ventilation appropriée du groupe électrogène. Même après l'arrêt, le moteur continue à dégager de la chaleur..
ATTENTION	

5 Entretien du groupe électrogène

Les opérations d'entretien à effectuer sont décrites dans le tableau d'entretien. Leur fréquence est donnée à titre indicatif et pour des groupes électrogènes fonctionnant avec du carburant et de l'huile conformes aux spécifications données dans ce manuel. Raccourcir les échéances d'entretien en fonction des conditions d'utilisation du groupe électrogène et des besoins.

L'huile, l'élément filtrant du filtre à air et la bougie d'allumage sont des consommables dont le bon état conditionne le bon fonctionnement du groupe électrogène. Les remplacer régulièrement et aussi souvent que nécessaire. La garantie est notamment exclue si l'entretien du groupe électrogène n'a pas été effectué correctement.

5.1 Rappel de l'utilité

Par mesure de sécurité, l'entretien du groupe électrogène est à effectuer de façon régulière et consciencieuse par des personnes possédant l'expérience nécessaires et munies d'un outillage adapté. La garantie est notamment exclue en cas de non-respect des préconisations d'entretien. Pour toute question ou opération particulière, faire appel à l'agent le plus proche, il saura vous conseiller et vous dépanner (France : 0.825.801.100 – 0,15€ TTC/min).

5.2 Tableau des échéances d'entretien

Opération à effectuer à la 1 ^{ère} échéance atteinte :		Après : 5 premières heures	Tous les 6 mois / 50 heures	Tous les 1 an / 100 heures	Tous les 1 an / 200 heures
Groupe électrogène	Nettoyer le groupe électrogène			X	
	Nettoyer le pare-étincelles			X	
Huile	Renouveler	X		X	
Carburant	Nettoyer le filtre-tamis				X
	Nettoyer la coupelle à sédiments				X
Filtre à air	Nettoyer		X		
	Remplacer				X

Révision générale à confier à l'un de nos agents toutes les 300 heures ou tous les deux ans selon la première des échéances atteintes (France : 0.825.801.100 - 0,15 € / min).

5.3 Réalisation des opérations d'entretien

	Avant d'effectuer toute opération d'entretien : <ul style="list-style-type: none">- arrêter le groupe électrogène,- attendre au moins 30 min que le groupe électrogène refroidisse,- déconnecter le(s) capuchon(s) de la ou des bougies d'allumage.
ATTENTION	

N'utiliser que des pièces d'origine ou leur équivalent : risque de détérioration du groupe électrogène. Pour mener à bien certaines opérations de maintenance, il est nécessaire démonter les panneaux latéraux (A14) du groupe électrogène, les remettre en place et les revisser soigneusement dès que ces opérations sont terminées.

5.3.1 Vidanger l'huile moteur

Pour assurer un vidange rapide et complète, il est nécessaire d'effectuer le renouvellement de l'huile moteur tiède (faire démarrer le groupe électrogène et le laisser tourner quelques minutes si nécessaire).

1. Placer un récipient approprié sous la vis de vidange d'huile (A11-B1), puis retirer le bouchon-jauge de remplissage d'huile (A1-B2) et la vis de vidange d'huile.
2. Après vidange complète, revisser soigneusement la vis de vidange d'huile.
3. A l'aide d'un entonnoir, faire le plein avec de l'huile conforme aux spécifications données dans ce manuel en vérifiant régulièrement le niveau.

Le niveau d'huile doit être compris entre la limite supérieure et la limite inférieure de la jauge. Si le niveau d'huile est trop bas, continuer le plein. Si le niveau d'huile est trop haut, procéder à une vidange partielle.

4. Remettre en place et serrer le bouchon-jauge de remplissage d'huile.
5. Essuyer toute trace d'huile avec un chiffon propre et vérifier l'absence de fuite.

5.3.2 Nettoyer le filtre tamis

1. Dévisser le bouchon du réservoir (A3).
2. Retirer le filtre tamis (A4) situé à l'intérieur du réservoir.
3. Avec un pistolet à air comprimé sec basse pression, souffler sur le filtre tamis de l'extérieur vers l'intérieur.
4. Le rincer avec de l'essence propre et le sécher. Le remplacer s'il est endommagé.
5. Remettre en place le filtre tamis et revisser soigneusement le bouchon du réservoir à carburant.

5.3.3 Remplacer le filtre à carburant

Avant de commencer l'opération, noter le sens de montage du filtre à carburant : une inversion peut entraîner des dysfonctionnements importants.

1. Fermer le robinet de carburant (A5).
2. Placer un récipient approprié sous le filtre à carburant (A12) et pincer les colliers de fixation (A13) pour déposer le filtre à carburant usagé.
Le filtre à carburant usagé est à jeter en respectant les réglementations en vigueur.
3. En respectant le sens de montage, mettre en place un filtre à carburant neuf sur les durites puis pincer les colliers de fixation.
4. Ouvrir le robinet de carburant et vérifier l'absence de fuites.
5. Essuyer toute trace de carburant avec un chiffon propre et refermer le robinet de carburant.

5.3.4 Nettoyer la coupelle à sédiments

1. Fermer le robinet de carburant (A5).
2. Muni d'un récipient approprié et d'un entonnoir, dévisser la vis de vidange du carburant (C5).
3. Une fois la vidange terminée, revisser la vis de vidange.
4. Déposer la coupelle à sédiments (A15-C3), le couvercle (C1) et le joint (C2).
5. Avec de l'essence propre, nettoyer la coupelle à sédiments et la sécher complètement.
6. Vérifier que le couvercle et le joint sont en bon état, les remplacer si nécessaire.
7. Remonter le joint, le couvercle et la coupelle à sédiments.
8. Ouvrir le robinet de carburant et vérifier l'absence de fuites.
9. Essuyer toute trace de carburant avec un chiffon propre et refermer le robinet de carburant.

5.3.5 Nettoyer ou remplacer le filtre à air

	Risque d'incendie ou d'explosion : utiliser exclusivement de l'eau savonneuse et de l'huile moteur propre lors de l'opération.
ATTENTION	

1. Déposer le couvercle du filtre à air (D2) et retirer l'élément en mousse (D3).
2. Vérifier attentivement qu'il n'est ni déchiré, ni troué : le remplacer s'il est endommagé et au minimum tous les 3 nettoyages.
3. Si son état le permet, nettoyer l'élément en mousse : le laver à l'eau savonneuse, le rincer soigneusement et le laisser sécher complètement.
4. Tremper l'élément en mousse dans un peu d'huile moteur propre et le presser pour retirer l'huile en excès (ne pas le tordre).
Le moteur fumera lors du démarrage initial si trop d'huile est restée dans la mousse.
5. Reposer l'élément en mousse puis le couvercle du filtre à air en le fixant soigneusement.

5.3.6 Nettoyer le pare-étincelles

1. Sur le silencieux d'échappement, dévisser la vis de fixation du pare-étincelles (E1).
2. Déposer le pare-étincelles (A17-E2).
3. A l'aide d'une brosse métallique, retirer les dépôts de carbone de l'écran du pare-étincelles.
4. Vérifier que le pare-étincelles est en bon état (ni troué ni fêlé), le remplacer si nécessaire.
5. Reposer le pare-étincelles sur la protection du silencieux d'échappement (E3) et revisser la vis de fixation du pare-étincelles.

5.3.7 Nettoyer le groupe électrogène

Pour son bon fonctionnement, le groupe électrogène doit être nettoyé régulièrement. Dans le cas où le groupe électrogène est installé dans un local, toujours contrôler la propreté et le bon état de l'installation. Dans le cas le groupe électrogène est utilisé en extérieur (chantiers, zones poussiéreuses, boueuses ou arborées, atmosphère corrosive...), il doit être nettoyé plus fréquemment.

	Ne jamais laver le groupe électrogène au nettoyeur haute pression. Appliquer un produit antirouille sur les parties abimées, toute rayure importante doit être réparée (faire appel à l'agent le plus proche).
ATTENTION	

1. Avec une brosse sèche, nettoyer les entrées d'air moteur et alternateur.
2. Avec une éponge légèrement humide, nettoyer les parties métalliques (châssis, bandeaux, etc...) du groupe électrogène et les sécher avec un chiffon sec.
3. Vérifier le bon état général du groupe électrogène (absence de fuite, bon serrage de la visserie, des raccords et des flexibles, etc.).
4. Changer les pièces défectueuses le cas échéant (n'utiliser que des pièces d'origine et faire appel à un agent si nécessaire).

6 Transport et stockage du groupe électrogène

6.1 Conditions de transport et de manutention

Avant de transporter le groupe électrogène, vérifier le bon serrage de la visserie, fermer le robinet de carburant (si équipé) et déconnecter la batterie de démarrage (si équipé). Le groupe électrogène doit être transporté dans sa position d'utilisation normale, ne jamais le coucher sur le côté. La manutention d'un groupe électrogène s'effectue sans brutalité et sans à-coups, en ayant pris soin d'avoir préparé à l'avance son emplacement de stockage ou d'utilisation.

6.2 Conditions de stockage

Vidanger le carburant :

1. Placer le contacteur sur arrêt (A7).
2. Dévisser le bouchon du réservoir à carburant (A3) et retirer le filtre tamis (A4)
3. Muni d'un récipient approprié, utiliser une pompe siphon manuelle pour récupérer le carburant du réservoir.
4. Remettre en place le filtre tamis et revisser le bouchon du réservoir à carburant.
5. Démarrer le groupe électrogène (cf. § Démarrer le groupe électrogène) et le laisser tourner jusqu'à son arrêt par manque de carburant.
6. Placer le contacteur sur arrêt.
7. Muni d'un récipient approprié et d'un entonnoir, dévisser la vis de vidange du carburant (C5).
8. Une fois la vidange terminée, revisser la vis de vidange et fermer le robinet de carburant (A5).

Huiler le cylindre et les soupapes :

9. Déposer la bougie d'allumage (A18-F2) (cf. § Remplacer la bougie d'allumage) puis, par son orifice, verser environ une cuillère à café d'huile moteur neuve.
10. Remettre en place une bougie d'allumage neuve.
11. Tirer plusieurs fois la poignée du lanceur-réenrouleur (A8) pour répartir l'huile dans le cylindre.

Remiser le groupe électrogène :

12. Nettoyer le groupe électrogène.
13. Le recouvrir avec une housse de protection et l'entreposer dans sa position normale d'utilisation dans un endroit propre, sec et bien ventilé.

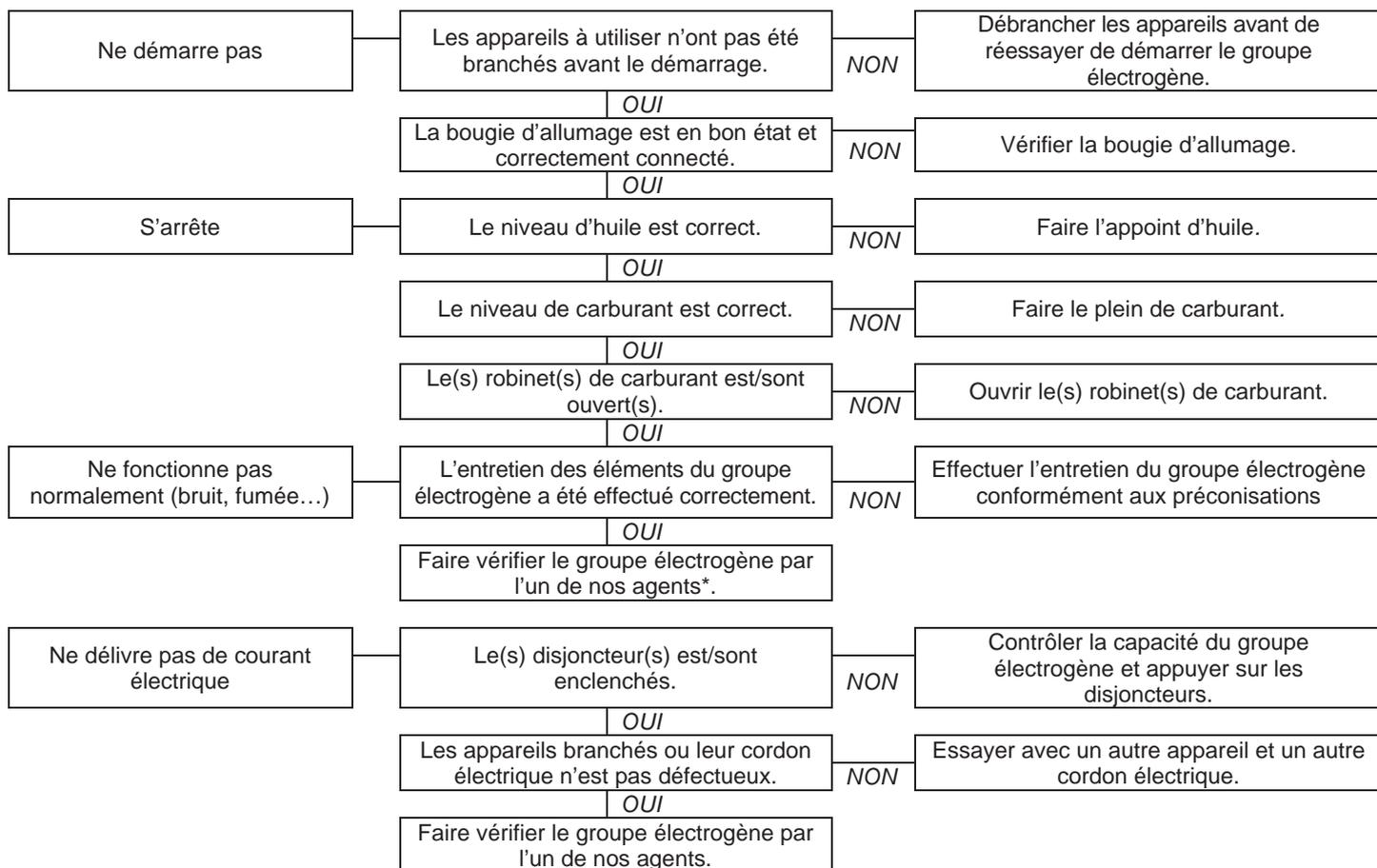
Cette procédure de stockage ou d'hivernage est à respecter si le groupe électrogène n'est pas utilisé pendant une période limitée à 1 an. Pour des durées de stockage supérieures, il est conseillé de faire appel à l'agent le plus proche ou de faire démarrer le groupe électrogène quelques heures tous les ans tout en respectant la procédure de stockage par la suite.

7 Résolution de pannes mineures

Le groupe électrogène...

Vérifier que :

Solutions à apporter :



*France : 0.825.801.100 (0,15 € TTC/min).

7.1 Remplacer la bougie d'allumage

1. Déposer le capuchon de la bougie d'allumage (F1).
2. Au moyen d'une bombe d'air sec, nettoyer le puits de bougie.
3. À l'aide d'une clé à bougie, dévisser la bougie d'allumage (A18-F2) et la jeter.
4. Mettre en place une bougie d'allumage neuve et la visser à la main pour ne pas fausser les filets.
5. À l'aide de la clé à bougie, serrer de 1/2 tour après l'assise de la bougie d'allumage pour comprimer la rondelle.

8 Spécifications techniques

8.1 Conditions d'utilisation

Les performances mentionnées des groupes électrogènes sont obtenues dans les conditions de référence suivant l'ISO 8528-1(2005) :

Pression barométrique totale : 100 kPa - Température ambiante de l'air : 25°C (298 K) - Humidité relative : 30 %.

Les performances des groupes électrogènes sont réduites d'environ 4 % pour chaque plage d'augmentation de température de 10°C et/ou d'environ 1 % pour chaque élévation de hauteur de 100 m. Les groupes électrogènes ne peuvent fonctionner qu'en stationnaire.

8.2 Capacité du groupe électrogène

Avant de connecter et de faire fonctionner le groupe électrogène, calculer la puissance électrique demandée par les appareils à utiliser (exprimée en Watt)*. Pour un bon fonctionnement, le total des puissances en Watt des appareils utilisés en même temps devra être :

- supérieur à 60 % de la puissance nominale du groupe électrogène (risque de sous-charge) ;
- inférieur à la puissance nominale du groupe électrogène lors d'un fonctionnement continu (risque de surcharge).

En cas de fonctionnement fréquent ou pour de longues périodes en sous-charge ou en surcharge, le groupe électrogène peut se détériorer rapidement. Les dégâts engendrés ne sont pas couverts par la garantie.

*Cette puissance électrique est généralement indiquée dans les caractéristiques techniques ou sur la plaque constructeur des appareils. Certains appareils nécessitent une puissance plus forte au démarrage. Cette puissance minimale requise ne doit pas dépasser la puissance maximale du groupe électrogène.

8.3 Identification du groupe électrogène

La plaque d'identification du groupe électrogène est collée à l'intérieur de l'un des deux bandeaux ou sur le châssis.

     	Code (A) PERF3000		
	Desc1 PERFORM 3000		
	P max (LTP) (kW): 3.00 (D)	U(V): 230 (J)	
	P rated (COP) (kW): 2.4(E) I(A): 10.5(H)		
	Cos Phi: 1.0 (F) Hz: 50 (I) IP23(K)		
Masse (Weight): 43 kg (G) ISO 8528 - Classes B (L) 31			
N° 05-2011-59493171-001 (M)			

Exemple de plaque d'identification

(A) : Modèle	(H) : Intensité du courant
(B) : Marquage CE/GOST (si applicable)	(I) : Fréquence du courant
(C) : Niveau de puissance acoustique garantie	(J) : Tension du courant
(D) : Puissance maximale	(K) : Indice de protection
(E) : Puissance nominale	(L) : Norme de référence
(F) : Facteur de puissance	(M) : Numéro de série
(G) : Masse	

Les numéros de série seront demandés en cas de dépannage ou de demande de pièces de rechange.

Pour les conserver, reporter ci-dessous les numéros de série du groupe électrogène et du moteur.

Numéro de série du groupe électrogène :/..... -

Marque du moteur :

Numéro de série moteur : (Ex. Kohler (SERIAL NO. 4001200908))

8.4 Caractéristiques

Modèle	PRESTIGE 3000
Puissance maximale	2800 W
Puissance assignée	2240 W
Niveau de pression acoustique à 1 m	79 dB(A)
Incertitude de mesure	0.7 dB(A)
Type du moteur	Kohler CH270
Carburant recommandé	Essence sans plomb
Capacité du réservoir de carburant	12 L
Huile recommandée	SAE 10W30
Capacité du carter d'huile	0.6 L
Sécurité d'huile*	o
Courant continu	x
Courant alternatif	230V - 9.7A
Disjoncteur(s)**	A19
Type de prises	2X2P+T230V 10/16A
Type de bougie	Champion RN14YC
Dimensions L x l x h	57X45X46
Poids (sans carburant)	50

o : série X: impossible

*Sécurité d'huile : En cas de manque d'huile dans le carter moteur ou en cas de faible pression d'huile, la sécurité d'huile arrête automatiquement le moteur pour prévenir tout endommagement. Dans ce cas, vérifier le niveau d'huile moteur et faire l'appoint si nécessaire avant de procéder à la recherche d'une autre cause de panne.

**Disjoncteur : Le circuit électrique du groupe est protégé par un ou plusieurs interrupteurs magnétothermiques, différentiels ou thermiques. En cas d'éventuelles surcharges et/ou courts-circuits, la distribution d'énergie électrique peut être interrompue.

En cas de besoin, remplacer les disjoncteurs du groupe électrogène par des disjoncteurs ayant des valeurs nominales et des caractéristiques identiques.

8.5 Qualité du carburant recommandé

L'utilisation d'un carburant non conforme aux spécifications suivante expose à des dommages irréversibles non couverts par la garantie :

- Propreté et qualité : s'assurer que l'essence utilisée ne contient pas d'eau, qu'elle est propre et récente (ni périmée ni contaminée).
- Indice d'octane : minimum d'octane de 87 (R+M)/2 ou minimum d'octane de 90 (RON = Research Octane Number)
- Mélanges : l'utilisation d'essence sans plomb contenant jusqu'à 10 % d'alcool éthylique est autorisée (France : SP95-E10). L'utilisation d'essence sans plomb contenant moins de 90 % d'essence telles que E15, E20 ou E85 est interdite. Les mélanges de méthyl tertaire butyl éther (MTBE) et d'essence sans plomb sont homologués (jusqu'à un maximum de 15 % de MTBE par volume).

8.6 Déclaration de conformité CE

Nous, SDMO Industries - 12 bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 BREST Cedex 2 – France, déclarons sous notre propre responsabilité que les groupes électrogènes suivants :

Description du matériel :	Marque :	Type :	Numéros de série :
Groupe électrogène	SDMO	3499231002506	01-2016-00000000-000 > 01-2019-99999999-999

1. Satisfont aux dispositions

des Directives suivantes

par l'application de la ou des norme(s) harmonisée(s) suivantes :

<i>Machines :</i> - 2006/42/CE du 17 mai 2006	- EN 12601 : 2010
<i>Compatibilité électromagnétique :</i> - 2004/108/CE (jusqu'au 19 avril 2016) - 2014/30/UE (à partir du 20 avril 2016)	- EN 60034-1 : 2010 (COR 2010) - EN 61000-6-1 : 2007 - EN 61000-6-2 : 2005 (COR 2005) - EN 61000-6-3 : 2007 (AMD1 2011, AMD1/COR 12) - EN 55011 : 2009 (AMD 1 2010)

Relative aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur :

- 2000/14/CE du 8 mai 2000

Organisme notifié :	Procédure de mise en conformité :	Niveau de puissance acoustique mesuré :	Niveau de puissance acoustique garanti (LwA) :	Puissance assignée :
CETIM - BP 67- F60304 – SENLIS - FRANCE	Annexe VI.	92.7 dB(A)	94 dB(A)	2240 W

2. Sont conformes aux objectifs de sécurité prévus

Par les Directives suivantes

par l'application de la ou des norme(s) harmonisée(s) suivantes :

<i>Basse tension :</i> - 2006/95/CE (jusqu'au 19 avril 2016) - 2014/35/UE (à partir du 20 avril 2016)	- EN 60204-1 : 2006 (AMD 1 2006, COR 2010)
---	--

Nom et adresse de la personne autorisée à constituer et détenir le dossier technique :

L. COURTES - 12 bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 BREST Cedex 2 – France.

Brest, le 01/03/2016

L.COURTES

Directeur Adjoint Etudes & Projets



9 Clauses de garantie

Votre groupe électrogène est couvert par une garantie commerciale que *SDMO Industries* vous accorde, et ce conformément aux dispositions suivantes.

La durée de la garantie de votre groupe électrogène est d'une durée de trois (3) ans ou deux mille (2000) heures de fonctionnement, à compter de la date d'achat, au premier des deux termes atteints. Si le groupe électrogène ne dispose pas de compteur horaire, le nombre d'heure de fonctionnement à prendre en compte est de huit (8) heures par jour. La garantie doit être appliquée par le distributeur auprès duquel vous avez acquis votre groupe électrogène. En cas de problème avec votre groupe électrogène, *SDMO Industries* vous invite à vous munir de votre facture d'achat et de contacter le distributeur ou, le cas échéant, le Service Après-Vente de *SDMO Industries* au numéro suivant : 0 825 801 100 (numéro indigo, 0.15€/tc/min). Le Service Client de *SDMO Industries* est à votre disposition pour répondre à vos interrogations concernant les modalités d'application de la garantie ; ses coordonnées étant les suivantes : SDMO INDUSTRIES -12, Bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 Brest Cedex 2 – Tél : +33298414141 – Fax : +33298416307 -www.sdmo.com.

1. MODALITES ET CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La garantie débute à compter de la date d'achat du groupe électrogène par le premier utilisateur. Cette garantie est transférée avec le groupe électrogène lorsque le premier utilisateur le cède, à titre gratuit ou à titre onéreux, et ce pour la durée de garantie initiale restant à courir, qui ne peut être prolongée.

La garantie ne peut s'appliquer que sur présentation d'une facture d'achat lisible, mentionnant la date d'achat, le type du groupe électrogène, le numéro de série, le nom, et adresse et cachet commercial du distributeur. *SDMO Industries* se réserve le droit de refuser d'appliquer la garantie dans le cas où aucun document ne peut justifier le lieu et la date d'acquisition du groupe électrogène. Cette garantie donne droit à la réparation ou à l'échange du groupe électrogène ou de ses composants, jugés défectueux par *SDMO Industries* après expertise en ses ateliers ; *SDMO Industries* se réservant le droit de modifier les dispositifs du groupe électrogène pour satisfaire à ses obligations. Le groupe électrogène ou les composants remplacé(s) sous garantie redevient(nent) la propriété de *SDMO Industries*.

2. LIMITATION DE LA GARANTIE

La garantie s'applique pour les groupes électrogènes installés, utilisés et maintenus conformément à la documentation remise par *SDMO Industries* et en cas de vice de fonctionnement du groupe électrogène, provenant d'un défaut de conception, de fabrication ou de matière. *SDMO Industries* ne garantit pas la tenue des performances du groupe électrogène, ni son fonctionnement ou sa fiabilité s'il est utilisé à des fins spécifiques. *SDMO Industries* ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages immatériels, consécutifs ou non aux dommages matériels, tels que et notamment, la liste étant non limitative : pertes d'exploitation, frais ou dépenses quelconques résultant de l'indisponibilité du groupe électrogène, etc. La garantie se limite au coût lié à la réparation ou au remplacement du groupe électrogène ou à l'un de ses composants, excluant les consommables. La garantie couvre ainsi les frais de main d'œuvre et de pièces, hors frais de déplacement. Les frais de transport du groupe électrogène ou de l'un de ses composants jusqu'aux ateliers de SDMO INDUSTRIES ou de l'un de ses agents agréés sont à la charge du Client ; les frais de transport « retour » restant à la charge de *SDMO Industries*. Toutefois et dans le cas où la garantie ne s'applique pas, les frais de transport seront intégralement pris en charge par le Client.

3. CAS D'EXCLUSION DE LA GARANTIE

La garantie est exclue dans les cas suivants : dommages liés au transport du groupe électrogène ; mauvaise installation ou installation non-conforme aux préconisations de *SDMO Industries* et/ou aux normes techniques et de sécurité ; utilisation de produits, de composants, de pièces de rechange, de combustible ou de lubrifiants, qui ne sont pas conformes aux préconisations ; mauvaise utilisation ou utilisation anormale du groupe électrogène ; modification ou transformation du groupe électrogène ou de l'un de ses composants, non autorisée par *SDMO Industries* ; usure normale du groupe électrogène ou de l'un de ses composants ; détérioration provenant d'une négligence, d'un défaut de surveillance, d'entretien ou de nettoyage du groupe électrogène ; cas de force majeure, cas fortuits ou causes extérieures (catastrophe naturelle, incendie, choc, inondation, foudre, etc.) ; utilisation du groupe électrogène avec une charge insuffisante ; mauvaise condition de stockage du groupe électrogène. Les composants suivants sont également exclus de la garantie : les échappements, les circuits et systèmes d'alimentation en carburant situés en amont des filtres à carburant / carburateur/ injecteur, AVR, les systèmes de démarrages (batteries, démarreurs, lanceurs), les capots, les filtres, les flexibles et les durites, les joints d'étanchéité, les courroies, les relais, les fusibles, les interrupteurs, les lampes, les diodes, les commutateurs, les sondes (de niveau, de pression, de température, etc.), les indicateurs de mesures, et tous les éléments consommables et pièces d'usure.